



## Existence d'une assurance vie

-----  
Par bkf

Bonjour,

les relevés bancaire d'un défunt laissent apparaitre des prélèvements pour une assurance vie. ses enfants résidaient à l'étranger.

une demande a été faite sur le site de l'agira mi février en fournissant le certificat de décès. un mail accusant réception de la démarche est arrivée dans la foulée avec numéro de dossier.

pas de réponse à ce jour.

en remplissant la demande en ligne, je n'y avais indiqué que l'un des enfants.

est ce que c'est pour cela qu'il n'y a pas eu de retour ou d'autres conclusions à tirer?

Merci.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Les enfants sont mineurs ? Et vous êtes qui par rapport au défunt ?

L'AGIRA transmet la demande aux assureurs. C'est un assureur qui doit contacter les bénéficiaires éventuels.

-----  
Par bkf

Bonsoir,

merci pour la réponse.

donc l'absence de réponse n'est pas dans le fait d'avoir indiqué juste un des bénéficiaires.

les enfants résident à l'étranger. le père est décédé il y'a quelques années. j'essaye juste de leur trouver des informations leur permettant d'avancer dans leurs démarches.

lors d'un séjour d'un des enfants en france, je lui avais pris rendez vous avec un notaire qui lui avait conseillé je crois à la vue des documents de commencer par l'agira pour avoir le contrat

que puis je conseiller aux enfants? attendre encore, procéder autrement ou en déduire qu'il n'y aurait pas de contrat existant?

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Il faut patienter... au pire 1 an.

Les assureurs ont l'obligation de vérifier si le titulaire est en vie chaque année.

Et sinon la loi Eckert les oblige à rechercher les ayants droits.

-----  
Par bkf

son décès remonte à quelques années.

le délai d'un an concerne aussi une personne décédée à l'étranger?

Merci

-----

Par yapasdequoi

Oui si l'assureur est en France.

S'il n'y a pas eu de contact c'est sans doute qu'ils ne sont pas ou plus bénéficiaires.

-----

Par bkf

Oui l'assureur est en France, je crois que c'est la banque du défunt et j'avais oublié de répondre plus haut que les enfants sont majeurs.

Je vais remonter l'information.

Merci infiniment yapasdequoi d'avoir pris le temps de me renseigner.